

P L A N  
D ' O C C U P A T I O N  
D E S S O L S

ANNEXES SANITAIRES - 6

NOTICE TECHNIQUE - C



VU pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
en date du 9.04.96  
approuvant la révision du P.O.S.  
Le Maire

Signé :

RÉVISION PRESCRITE LE : 3.11.1992  
ARRÊTÉ LE : 12.01.1995  
APPROUVÉE LE :

DOSSIER ÉTABLI PAR HENRI BAILLOT  
ARCHITECTE URBANISTE ROUEN



387, Rue des Champs  
76230 BOISGUILLAUME  
Tel.: 35.59.49.39

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME



MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DU TOURISME

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME**



***PLAN D'OCCUPATION DES SOLS  
DE LA COMMUNE DE  
SOTTEVILLE SOUS LE VAL***



**ANNEXES SANITAIRES**



**NOTICE TECHNIQUE**

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ASSAINISSEMENT  
ORDURES MENAGERES**

***ALIMENTATION EN EAU POTABLE***

## I - GENERALITES

La commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région en aval du barrage de POSES qui regroupe les communes suivantes :

|                                         | POPULATION    |               |               |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                         | 1975          | 1982          | 1990          |
| <b>Rive droite de la Seine</b>          |               |               |               |
| <u>Département de l'EURE</u>            |               |               |               |
| ROMILLY SUR ANDELLE                     | 2.251         | 2.517         | 2.658         |
| PITRES                                  | 2.369         | 2.310         | 2.285         |
| MANOIR SUR SEINE                        | 1.326         | 990           | 882           |
| ALIZAY                                  | 865           | 855           | 1.090         |
| IGOVILLE                                | 884           | 1.108         | 1.311         |
| <u>Département de la SEINE MARITIME</u> |               |               |               |
| SOTTEVILLE SOUS LE VAL                  | 317           | 469           | 524           |
| FRENEUSE                                | 737           | 955           | 1.032         |
| CLEON                                   | 3.165         | 5.058         | 5.879         |
| TOURVILLE LA RIVIERE                    | 1.419         | 1.830         | 1.891         |
| <b>Rive gauche de la Seine</b>          |               |               |               |
| <u>Département de l'EURE</u>            |               |               |               |
| POSES                                   | 976           | 957           | 1.024         |
| LERY                                    | 1.003         | 1.607         | 1.789         |
| LES DAMPS                               | 894           | 876           | 943           |
| PONT DE L'ARCHE                         | 2.881         | 2.459         | 3.024         |
| CRIQUEBEUF SUR SEINE                    | 956           | 1.045         | 970           |
| MARTOT                                  | 294           | 508           | 505           |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>20.335</b> | <b>23.544</b> | <b>25.807</b> |

La population totale au dernier recensement est de 25.807 habitants, pour 524, sur la commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL.

## **II - DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL**

### **II.1 - Les différents secteurs du Syndicat**

Les différentes communes du Syndicat sont réparties en 5 groupements, desservis chacun par un point d'eau distinct, et dont la nomenclature est donnée ci-après :

#### **1°) Groupement de PITRES et ROMILLY SUR ANDELLE**

Alimenté à partir du captage de la source de l'Epinette, à ROMILLY SUR ANDELLE.

#### **2°) Groupement d'ALIZAY - IGOVILLE LE MANOIR**

Alimenté à partir du forage d'ALIZAY.

#### **3°) Groupement de FRENEUSE - SOTTEVILLE SOUS LE VAL - TOURVILLE LA RIVIERE - CLEON**

Alimenté à partir de FRENEUSE.

#### **4°) Groupement de PONT DE L'ARCHE - LES DAMPS - POSES - CRIQUEBEUF SUR SEINE - MARTOT**

Alimenté en partie par les puits de PONT DE L'ARCHE

Alimenté en partie par les puits des DAMPS

#### **5°) Commune de LERY**

Alimentée par le réseau du VAUDREUIL.

## II.2 - Description du réseau du groupement des communes de FRENEUSE, SOTTEVILLE SOUS LE VAL, TOURVILLE LA RIVIERE, CLEON

Ces 5 communes sont alimentées à partir d'une station de pompage située sur le territoire de la commune de FRENEUSE.

Cette station est équipée d'un groupe électropompe de 105 m<sup>3</sup>/h à 78 m HMT, et de 2 groupes de 200 m<sup>3</sup>/h à 80 m HMT.

Elle alimente par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement-distribution  $\varnothing$  300 d'une part un réservoir principal semi-enterré implanté sur la commune de FRENEUSE au lieu dit "Les Gais".

Les caractéristiques de ce réservoir sont :

- capacité : 2.000 m<sup>3</sup>
- cote sol : 69 m NGF
- cote radier : 67,20 m NGF
- cote trop plein : 71,90 m NGF

Et d'autre part un réservoir semi-enterré également implanté sur FRENEUSE. Ses caractéristiques sont :

- capacité : 400 m<sup>3</sup> (2 cuves)
- cote sol : 65,73 m NGF
- cote radier : 63,50 m NGF
- cote trop plein : 67,70 m NGF

La liaison entre les 2 réservoirs est en  $\varnothing$  500.

A partir de ces 2 réservoirs, la distribution sur les différentes communes est réalisée de la manière suivante :

- . SOTTEVILLE SOUS LE VAL : alimentation en  $\varnothing$  150 puis  $\varnothing$  100.
- . TOURVILLE LA RIVIERE : alimentation en  $\varnothing$  300 maillé avec un  $\varnothing$  150.

Un surpresseur permet en refoulement-distribution de la partie haute de la commune (établissement SIPAP et SNGC) et un réservoir sur tour de 23 m situé sur la commune de SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL près du stade de foot.

Les caractéristiques de ce réservoir sont :

- capacité : 500 m<sup>3</sup>
- cote radier : 102,40 m

Ce réservoir, construit en 1995, n'est pas encore en service. Il ne pourra l'être qu'après le renforcement du surpresseur de TOURVILLE-LA-RIVIERE, le débit de la surpression passant de 30 à 60 m<sup>3</sup>/h, prévu fin 1995.

. CLEON : alimentation en ø 200 à partir du réseau de TOURVILLE LA RIVIERE

Ces 2 communes sont également reliées par une conduite ø 125 qui longe la RD.144.

. FRENEUSE : cette commune est alimentée par l'intermédiaire d'une station de surpression à partir du réservoir de 400 m<sup>3</sup>.

Cette station est équipée d'un groupe électropompe de 12 m<sup>3</sup>/h à 60 m HMT et de 2 groupes de 26 m<sup>3</sup>/h à 60 m HMT.

Alimentation de la commune en ø 150.

### **II.3 - RESEAU DE DISTRIBUTION SUR SOTTEVILLE SOUS LE VAL**

#### **1/ Alimentation domestique**

La Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL est alimentée, en majeure partie, en ø 150 à partir du réservoir de 2.000 m<sup>3</sup> de FRENEUSE jusqu'à la RD.92, puis ensuite en ø 100, le long de la RD en direction d'IGOVILLE. Une vanne située près du cimetière permet d'isoler les 2 réseaux de SOTTEVILLE et IGOVILLE, cette dernière étant desservie à partir du réseau surpressé d'ALIZAY. Les sablons sont alimentés par ce réseau.

Le lotissement « Sainte Baudèle » est alimenté en ø 53 par l'intermédiaire d'un surpresseur situé près de la voie communale n° 3. Ce surpresseur est équipé d'un groupe électro-pompe de 9 m<sup>3</sup>/h à 60 m HMT.

Quelques bouts d'antennes en ø 60 alimentent le Bourg.

#### **2/ Défense incendie**

La Commune dispose de 8 poteaux d'incendie situés pour leur grande majorité le long de la RD 92 et raccordés sur la conduite ø 100.

La défense incendie est assurée sur le lotissement « Sainte Baudèle » par une bâche alimentée par l'eau du réseau.

### **III - URBANISATION PREVUE DANS LE CADRE DU P.O.S.**

#### **III.1 - EXPANSION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE**

L'urbanisation future de la Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL consiste principalement en :

- 2 zones 1 NA constituant l'extension du bourg (lotissement)
- 2 zones 2 NA réservées à la création de zones artisanales
- 1 zone 3 NA réservée à la création d'équipements sportifs et de loisirs.

#### **III.2 - EXPANSION DEMOGRAPHIQUE**

Pour **SOTTEVILLE SOUS LE VAL**

Compte-tenu du zonage retenu au POS et du nombre de logements futurs envisagé (entre 80 et 120), on peut prévoir une population totale de l'ordre de 800 habitants à échéance du P.O.S.

Pour **les Communes desservies par le même réseau que SOTTEVILLE SOUS LE VAL**

On peut estimer que la population de 9326 habitants au dernier recensement, passera à 11.000 habitants à échéance du P.O.S.

## **IV – DISPOSITIONS A PREVOIR DANS LE CADRE DU P.O.S.**

### **IV.1 – RESSOURCES EN EAU**

Le calcul des volumes journaliers et des débits de pointe est basé sur les hypothèses suivantes :

- consommation de 250 l/hab/jour
- rendement du réseau : 0,8
- coefficient de pointe : 3

d'où :

- volume journalier consommé :  $11.000 \times 0,25 = 2750 \text{ m}^3/\text{j}$
- volume journalier à produire :  $2.750 : 0,8 = 3438 \text{ m}^3/\text{j}$

Les ressources, basées sur un pompage de 20 heures peuvent atteindre  $300 \times 20 = 6.000 \text{ m}^3/\text{j}$ , ce qui couvre largement les besoins. La capacité maximale du forage est estimée à  $500 \text{ m}^3/\text{h}$ , soit  $10.000 \text{ m}^3/\text{j}$ .

### **IV.2 – CAPACITE DE STOCKAGE**

La capacité actuelle de stockage est de  $(2.000 + 400 + 500)$  soit  $2900 \text{ m}^3$ .

En retirant la défense incendie de  $120 \text{ m}^3$ , il reste  $2.700 \text{ m}^3$ , ce qui représente 80 % de la production journalière, ce qui est suffisant.

### **IV.3 – Réseau de distribution**

#### **- Alimentation domestique**

Le débit de pointe à assurer sur la Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL sera de :

$$\frac{800 \times 0,25 \times 3}{0,8 \quad 24} = 31,25 \text{ m}^3/\text{h} \text{ soit } 8,7 \text{ l/s}$$

La conduite principale desservant actuellement la commune est constituée d'un  $\phi$  100 longeant la RD.92, ce qui entraînera une vitesse de 1,10 m/s dans cette conduite.

L'urbanisation envisagée sur SOTTEVILLE SOUS LE VAL nécessitera, au vu du calcul du débit de pointe, le renforcement du réseau.

Un projet, prévu pour être réalisé en 1996, consiste en la pose d'une conduite  $\phi$  150 à partir du futur réservoir jusqu'au bourg, dans un premier temps jusqu'au carrefour RD 92/VC3 sur une longueur voisine de 500 m. Ce projet permettra de supprimer le surpresseur du lotissement "Sainte Baudèle".

Ce renforcement pourra être poursuivi par la suite en  $\phi$  150 d'une part jusqu'aux nouvelles zones urbanisées (1 NA) et d'autre part jusqu'à la zone 3 NA.

Les zones d'activités (2NA) seront alimentées à partir de la conduite de refoulement distribution.

Ce projet de renforcement nécessitera de couper la liaison entre FRENEUSE et SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL.

#### **- Défense incendie**

La défense incendie règlementaire ne peut être actuellement assurée, en raison du diamètre trop faible de la conduite principale ( $\phi$  100).

Les renforcements proposés précédemment permettront d'assurer cette défense incendie pour les poteaux d'incendie situés à proximité de la conduite  $\phi$  150.

D'autre part, la mise en service prochaine du refoulement distribution et du réservoir de 500 m<sup>3</sup> permettra d'assurer la défense incendie sur les futures zones d'activités (zones 2NA).

**ASSAINISSEMENT**

## **I - GENERALITES**

La Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL fait partie du District d'ELBEUF qui comprend les Communes des 2 cantons d'ELBEUF et de CAUDEBEC LES ELBEUF.

Les Communes sont les suivantes :

### **Canton d'ELBEUF**

ELBEUF

LA LONDE

ORIVAL

SAINT AUBIN LES ELBEUF

### **Canton de CAUDEBEC LES ELBEUF**

CAUDEBEC-LÉS-ELBEUF

CLEON

FRENEUSE

SOTTEVILLE-SOUS-LE VAL

TOURVILLE-LA-RIVIERE

SAINT-PIERRE-LÉS-ELBEUF

Le District est doté d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration située à SAINT-AUBIN-LÉS-ELBEUF d'une capacité de 100.000 équivalent/habitants.

FRENEUSE et SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement du District.

## **II - DESCRIPTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE SOTTEVILLE SOUS LE VAL**

### **II.1 - EAUX VANNES**

Dans l'état actuel, seul le Sud-Est du Bourg est raccordé à un réseau d'assainissement.

Ce réseau gravitaire dessert les habitations situées de part et d'autre des allées des Cerisiers et des Charitons, soit 42 logements.

Les effluents sont traités dans une mini-station d'épuration biologique située au carrefour des CR 10 et VC1, les effluents traités étant rejetés dans une petite mare.

Le reste du bourg est assaini de manière individuelle.

### **II.2 - Eaux pluviales**

Les eaux pluviales du bourg sont rejetées en grande partie dans la mare recevant également les effluents traités de la station d'épuration.

L'évacuation des eaux de pluie s'effectue en majorité sur les voiries, mis à part le secteur desservi par le réseau d'assainissement collectif où un réseau pluvial souterrain a été implanté.

La traversée des RD 91 et 92 est réalisée en quelques points par des buses.

### **III - DISPOSITIONS A PREVOIR DANS LE CADRE DU P.O.S.**

#### **III.1 - RESEAU EAUX USEES**

La Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL devra être à terme assainie en totalité.

Pour cela, un schéma directeur d'assainissement vient d'être réalisé, qui a permis de comparer les coûts d'un traitement collectif ou individuel des eaux usées.

Des conclusions de ce schéma, il ressort qu'il est préférable pour SOTTEVILLE SOUS LE VAL de s'orienter vers un assainissement semi-collectif.

Le principe de l'assainissement serait le suivant :

- Le Château de FRENEUSE sera assaini en individuel
  
- La Ferme du Val et le Val Renoux seront raccordés à un réseau gravitaire aboutissant chacun à une mini station d'épuration (filtre à sable) situés en bout de ces 2 lieux dits.
  
- Le Bourg sera raccordé en totalité à un réseau gravitaire aboutissant près de l'actuel site d'épuration qui sera abandonné avec la création d'une nouvelle station d'épuration située près de la voie ferrée.
  
- Les Sablons et les Bocquets seront raccordés à ce réseau gravitaire par l'intermédiaire de 2 postes de refoulement.

#### **III.2 - EAUX PLUVIALES**

L'extension du réseau pluvial devra être envisagé, notamment lors de l'urbanisation des futures zones 1NA, les rejets s'effectuant dans la mare située près de l'actuel site d'épuration.

L'évacuation des eaux pluviales de la zone 2NA doit être gérée globalement, après une étude technique aboutissant par exemple à la création d'un bassin de stockage.

***ORDURES MENAGERES***

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par le District de l'Agglomération d'ELBEUF.

Sur la Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL, le ramassage a lieu 2 fois la semaine, le Mercredi et le Samedi.

Les ordures ménagères sont envoyées par la suite à l'usine de traitement par compostage à CLEON, située près de la Régie RENAULT.

Le ramassage des encombrants est réalisé à la demande, par le District.

Il existe, par ailleurs, une déchetterie à CLEON.

La Commune de SOTTEVILLE SOUS LE VAL ne dispose pas de containers (verre, papiers, etc...).